



Responsabilité des enfants envers les parents

Par **Nicolas**, le **28/11/2010** à **23:03**

Bonjour,

Ma mère est malade depuis une dizaine d'année et ne veut pas voir de médecin. Elle n'a pas conduit depuis 8 ans et est dans un état physique très inquiétant. Depuis peu elle a décidé de reconduire et met ainsi sa vie et celle d'autrui en danger. Etant inapte à conduire tant au niveau de sa santé qu'au niveau de sa vue (bien qu'ayant son permis) est-ce que l'assurance pourrait en cas d'accident se retourner contre elle et ne pas prendre en charge les éventuelles dommages physiques ou financiers ?

Et le cas échéant ai-je un moyen de me protéger comme une attestation de déresponsabilisation ?

Ou mieux encore, ai-je un moyen pour l'empêcher de conduire et pour la forcer à voir un médecin ?

Merci d'avance,
Cordialement,

Nicolas

Par **mimi493**, le **28/11/2010** à **23:23**

Vous n'avez aucune responsabilité vis à vis des actes de votre mère.